

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 21 décembre 2023

Convocation Date: 12/12/2023 Affichée et mise en ligne

le: 13/12/2023

Délibération n° 85-CC211223 ******

Nombre de Membres :

- En exercice: - Présents : 26 - Pouvoirs: 14 - Votants: 40 - Absents: 4

Résultats :

- Pour: 40 0 - Contre: 0 - Abstention:

Liste des délibérations Affichée 22/12/2023 Mise en ligne le : 28/12/2023

Délibération mise en ligne sur le site internet de la ccsso le:

1 2 JAN. 2024

AVENANT DE PROLONGATION POUR LE MARCHE DE COLLECTE DES PAV (VERRE)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre 2023, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mardi 12 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Monsieur Maxime ACCIAI à Madame Viviane TONDELLIER

Secrétaire de séance : Madame Martine PALIN-SAINTE-AGATHE

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame AURAY JAUNET Christel Monsieur LESAGE William Madame BALOSSIER Françoise Madame LUDMANN Véronique Monsieur BATTAGLIA Alain Monsieur MARÉCHAL Guillaume Madame BENOIST Magalie Monsieur MÉLIQUE Jacky Monsieur BLOT Laurent Madame MIFSUD Florence Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre Monsieur BOUFFLET Pierre Monsieur CHARRIER Philippe Monsieur NOCTON Laurent Monsieur CURTIL Benoit Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc Monsieur PATRIA Alexis Monsieur GAUDUBOIS Patrick Madame PRUVOST BITAR Véronique Monsieur GEOFFROY Rémi Monsieur ROLAND Dimitri Madame GLASTRA Delphine Monsieur TESSON Gilles Monsieur LAPIE Dominique Madame TONDELLIER Viviane Monsieur LEFEVRE Sylvain

Ont donné pouvoir :

Monsieur Damien BOULANGER à Monsieur Rémi GEOFFROY Madame Cécile GAUVILLE-HERBET à Monsieur Dominique LAPIE Madame Pascale LOISELEUR à Monsieur Patrick GAUDUBOIS Madame Michèle LOZANO à Monsieur Dimitri ROLAND Monsieur Bruno SICARD à Monsieur Alain BATTAGLIA Monsieur Daniel GUEDRAS à Benoit CURTIL Madame Elisabeth SIBILLE à Monsieur Sylvain LEFEVRE Madame Marie-Christine ROBERT à Madame Florence MIFSUD Madame Isabelle GORSE-CAILLOU à Monsieur Jean-Pierre NGUYEN PHUOC VONG Monsieur Patrice REIGNAULT à Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE Madame Sophie REYNAL à Madame Véronique PRUVOST BITAR Monsieur François DUMOULIN à Madame Christèle JAUNET Monsieur Daniel FROMENT à Monsieur Gilles TESSON

> **Paraphes** MPSA

Reçu

Envoyé en préfecture le 10/01/2024 Reçu en préfecture le 10/01/2024

résolièlé 12/01/2024suppléant

ID: 060-200066975-20231221-85_CC211223-DE

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était rep Néant

Étaient absents

Monsieur BARON Jean-Marc Monsieur DIEDRICH Wilfried, excusé Monsieur GRANZIERA Gilles, excusé Madame MARTIN Emilie, excusée

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 26 présents et 14 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée délibérante que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise a délibéré le 13 décembre 2017 afin d'attribuer à la société Minéris SAS le marché 2017-ENV-002B lot 3, relatif à la collecte du verre en apport volontaire.

Selon l'article 7 de l'acte d'engagement, la durée du marché a été conclu pour une période de 47 mois à compter du 1er février 2018, reconductible deux fois à chaque fois pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est nécessaire de reconduire ce marché de collecte du verre en apport volontaire pour une période de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2024.

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBERATION

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> les articles L.2122-21-6° et L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.);

<u>Vu</u> la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-CC-09-120 du 13 décembre 2017, relative à l'attribution du marché de collecte du verre en apport volontaire lot 3 à Minéris SAS,

<u>Considérant</u> qu'il est nécessaire de prolonger de 3 mois le service relatif à la collecte du verre en apport volontaire, afin de permettre de renouveler ce marché,

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

<u>ARTICLE 1</u>: de prolonger de 3 mois le service relatif à la collecte du verre en apport volontaire, soit jusqu'au 31 mars 2024, afin de permettre de renouveler ce marché,

<u>ARTICLE 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes de Senlis Sud Oise à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Paraphes 17 PS 17

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le 12/01/2024

ID: 060-200066975-20231221-85_CC211223-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission En Sous-Préfecture le :

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

Fait à Senlis, le 3 janvier 2024

Guillaume MARÉCHAL

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise **Martine PALIN-SAINTE-AGATHE**

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le 12/01/2024

ID: 060-200066975-20231221-85_CC211223-DE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE₁₀

AVENANT N° 1

PROROGATION POUR UNE DUREE DE 3 MOIS DU MARCHE DE COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE ET MISE A DISPOSITION /ENLEVEMENT DE CAISSONS - LOT 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

MINERIS SAS

37 rue Paul Saïn CS 40100 84918 Avignon cedex 9

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.				
□ Objet du marché public ou de l'accord-cadre : Marché 2017-ENV-002B : collecte du verre en apport volontaire - lot 2 sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.				
□ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 1er février 2018				
□ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 47 mois fermes à compter du 1 ^{er} février 2018, reconductible 2 fois un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023.				
□ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :				
Les prestations du marché sont rémunérées par application des prix figurant au Bordereau des				

Prix unitaire.

D - Objet de l'avenant.

Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le 12/01/2024

ID : 060-200066975-20231221-85_CC211223-DE

 Modifications introduites p 	oar le présent avenant :
---	--------------------------

La Communauté de Communes a délibéré le 13 décembre 2017 afin d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces du marché n°2017-ENV-002A collecte du verre en apport volontaire - lot 3.

Selon l'article 7 de l'acte d'engagement, la durée du marché a été conclu pour une période de 47 mois à compter du 1^{er} février 2018, reconductible deux fois à chaque fois pour une période de 12 mois soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est nécessaire d'établir un avenant de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2024, afin de permettre de renouveler ce marché de collecte en apport volontaire.

□ Inc	idence financière de l'avenant :	
L'ave	enant a une incidence financiè	 le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
□	NON	OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MINERIS SAS		

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le	
----------	--

Signature (Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'ac

Envoyé en préfecture le 10/01/2024 Reçu en préfecture le 10/01/2024

ID: 060-200066975-20231221-85_CC211223-DE

■ En cas de remise contre récépissé :			
Le titulaire signera la formule ci-dessous :			
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »		
	A, le		
	Signature du titulaire,		
	nmandé avec accusé de réception :		
(Coller dans ce cadre l'avis de réception	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)		
En cas de notification par voi			
(Indiquer la date et l'heure d'accusé l'accord-cadre.)	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de		